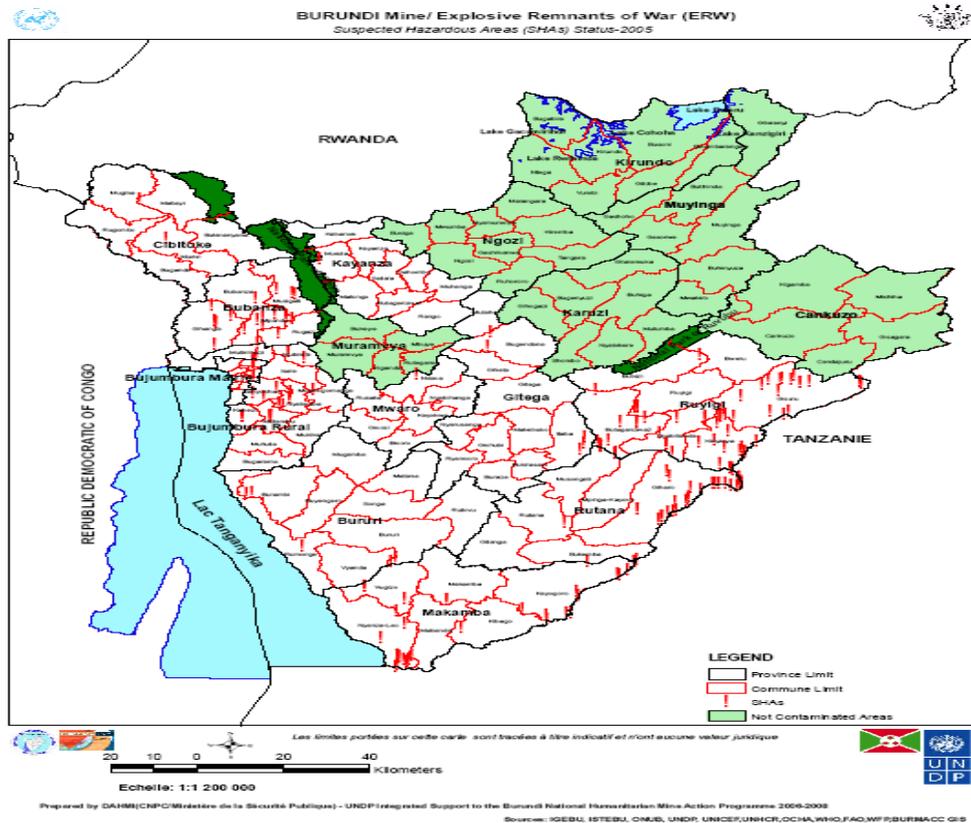


EVOLUTION DU DEMINAGE AU BURUNDI

SITUATION AVANT LE DEMINAGE /En 2005



L'année 2005 a été caractérisée par :

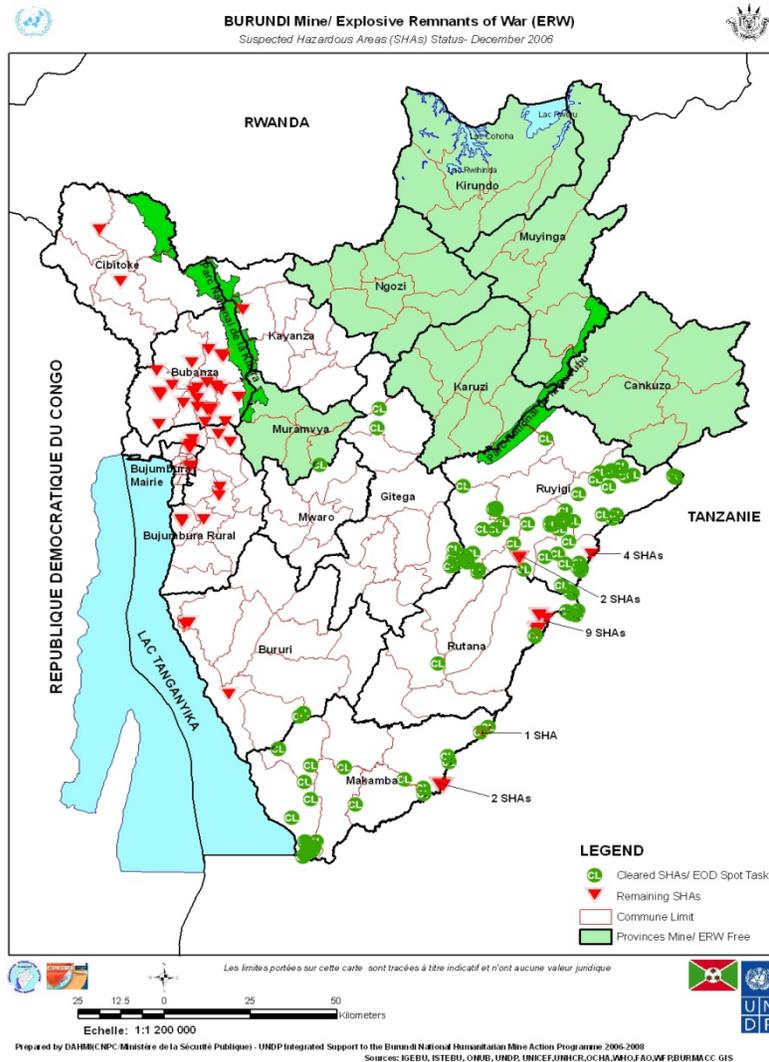
-L'éducation aux dangers des mines ;

-identification des zones suspectes ;

-Le marquage des zones suspectes dans tout le pays sauf sur les lisières et à l'intérieur des réserves naturelles où l'insécurité régnait.

235 zones ont été identifiées.

CARTE DES ZONES NETTOYEES EN 2006

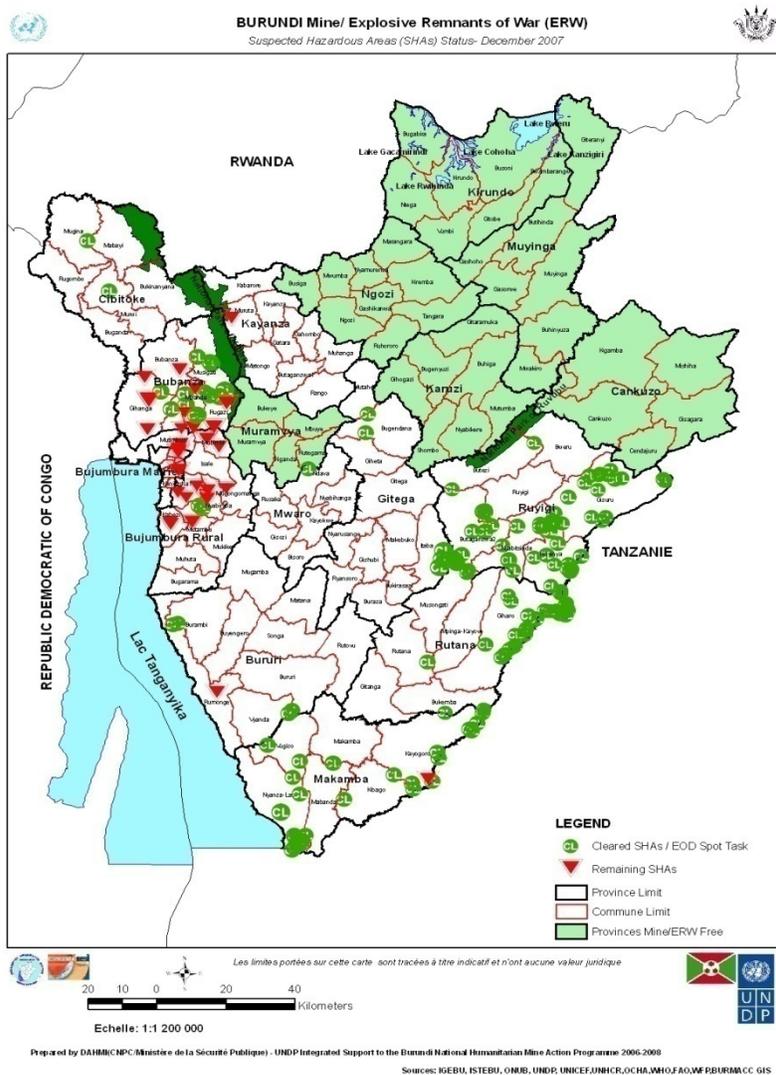


L'année 2006 a été caractérisée par le déminage humanitaire par deux ONG,s étrangères (DCA Dan Church Aide et la FSD) sous la coordination et la supervision respectivement de la Direction de l'Action Humanitaire contre les Mines et les Restes Explosifs de Guerre et la Direction Générale de la Protection Civile.

Comme la carte vous le montre, les activités ont commencé dans les provinces du Sud Est du Burundi faisant frontières avec la République Unie de Tanzanie,

dans le but de permettre la rentrée massive des réfugiés Burundais se trouvant en Tanzanie. A la fin de l'année 2006, nous étions à 40°/° du déminage des zones suspectes identifiées en 2005.

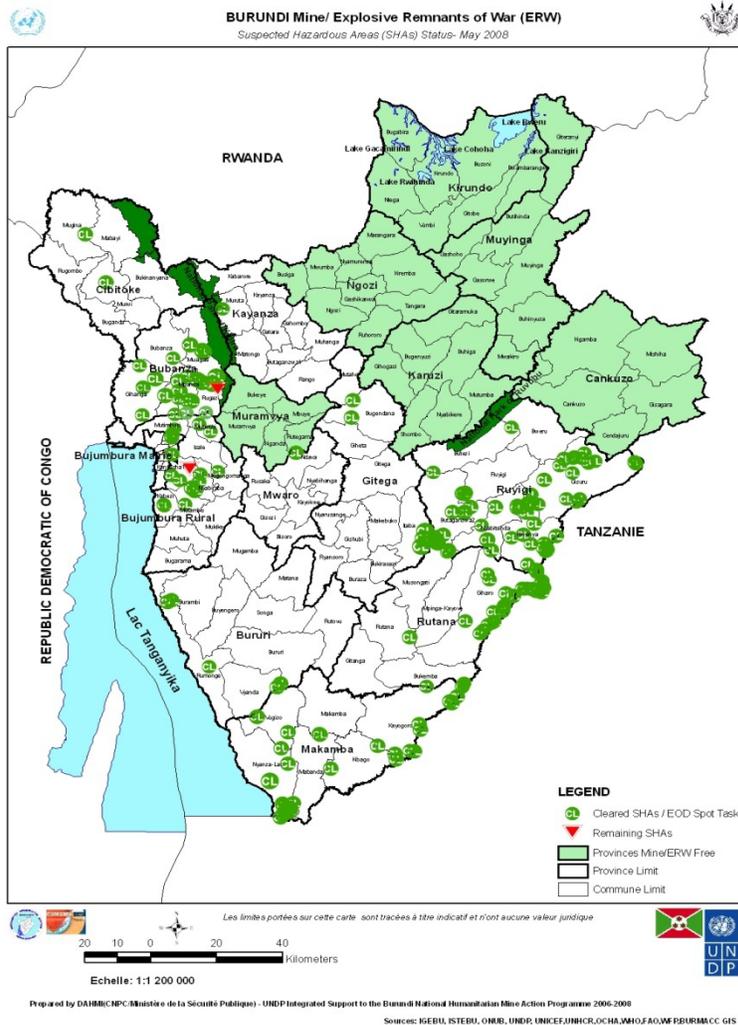
CARTE DES ZONES NETTOYEES EN 2007



Pour l'année 2007, les activités de déminage humanitaire ont été effectuées surtout dans deux provinces faisant frontière avec la RDC.

A la fin de l'année, nous étions à 90°/° du déminage des zones suspectes identifiées en 2005.

CARTE DES ZONES DEPOLLUEES EN 2008

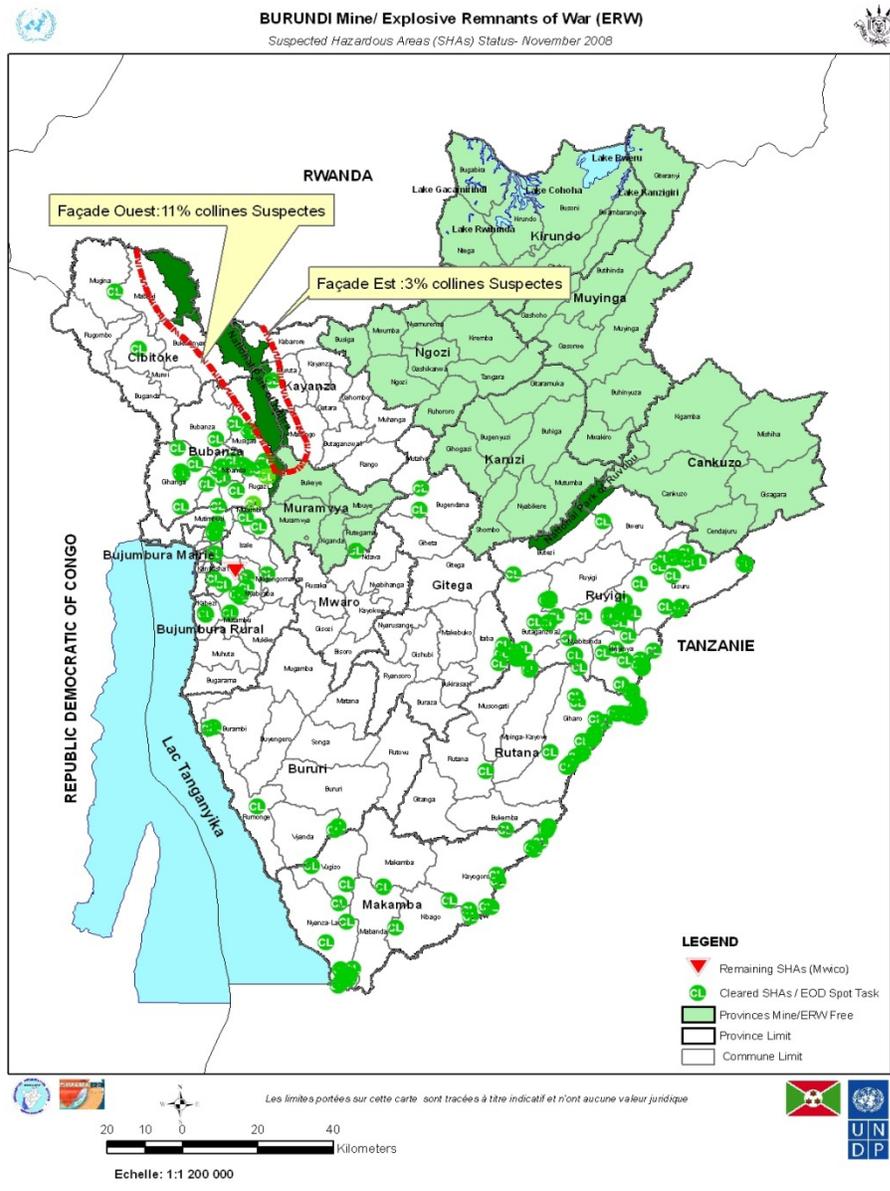


Conformément à l'article 5 alinéa 1 de la convention qui stipule que « chaque Etat partie s'engage à détruire toutes les mines antipersonnel dans les zones minées sous sa juridiction ou son contrôle, ou à veiller à leur destruction, dès que possible, et au plus tard dix ans après l'entrée en vigueur de la présente convention pour cet Etat partie. Les résultats que le Burundi avait obtenus étaient très encourageants car 99°/° des zones suspectes identifiées en 2005 avaient été

nettoyées et les terres ont été remises aux propriétaires après les activités de contrôle qualité.

ZONES CONFIRMÉES COMME DANGEREUSES PAR LA POPULATION

NOVEMBRE 2008



Les informations qui provenaient des autorités administratives et de la population faisaient état de 58 zones suspectes dangereuses et il fallait les vérifier par des enquêtes.

Avec le concours technique de MAG Burundi et de l'appui financier du département des affaires étrangères Suisse, la Direction Générale de la Protection Civile a mené une enquête sur la lisière du parc naturelle de la KIBIRA et 11 zones sur les 58 ont été confirmées dangereuses.

La majeure partie de ces zones confirmées dangereuses étaient constituées par des pylônes électriques de la Régie de distribution d'eau et de l'électricité (REGIDESO). Le projet est terminé en décembre 2011 et les zones ont été remises à l'Administration.

Toutefois, en date du 20 Décembre 2011, le Ministre de l'Energie et des Mines a sollicité par une correspondance officielle le Ministre de la Sécurité Publique de lui prêter mains fortes pour identifier les zones suspectes de mines antipersonnel et restes explosifs de guerre qui se trouveraient dans les réserves naturelles autour des pylônes électriques .

Au mois de Janvier 2012, les Agents du Ministère de l'Energie et des Mines nous ont donné une liste des zones suspectes se trouvant autour des pylônes électriques .163 zones sont suspectes.

Pour enlever la peur que présentent les Agents du Ministère de l'Energie et des Mines, notre équipe de démineurs, si les fonds que l'ONG MAG cherche sont disponibles, va bientôt effectuer une enquête non technique pour confirmer ou non si telle ou telle zone est réellement suspecte.

La dernière phase sera celle de la dépollution des zones confirmées dangereuses, tout en souhaitant devancer l'échéance.

Rappelons que la date de la mise en vigueur de cette convention pour le Burundi est le 1^{er} Avril 2004. Donc au cas où l'appui arrive à temps, nous pouvons confirmer sans risque de se tromper que l'année 2013 emportera toutes les mines plantées sur le territoire du Burundi. La preuve en est qu'en date du 25/10/2011, on avait terminé les activités de déminage dans les zones qui étaient identifiées comme suspectes ou polluées.

Avant de terminer ma présentation, je saisis cette opportunité qui m'est offerte au nom du Gouvernement du Burundi, pour remercier tous les partenaires dans les domaines multiformes qui ne cessent à nous appuyer afin que notre pays s'acquitte de ses engagements dans les strictes délais.

Nous souhaitons que les donateurs vont continuer à nous soutenir jusqu'au bout afin que le Burundi soit libre des Mines Anti personnel.

Que le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève nous accompagne dans la mobilisation des fonds nécessaires pour nous acquitter à nos engagements.

EVOLUTION DU DEMINAGE AU BURUNDI

Par: CP NGENDANGANYA Générose

Situation avant le déminage en 2005

- L'année 2005 a été caractérisée par :
- -L'éducation aux dangers des mines ;
- -identification des zones suspectes ;
- -Le marquage des zones suspectes dans tout le pays sauf sur les lisières et à l'intérieur des réserves naturelles où l'insécurité régnait.
- 235 zones ont été identifiées.

Situation en 2006

- L'année 2006 a été caractérisée par le déminage humanitaire par deux ONG,s étrangères (DCA Dan Church Aide et la FSD) sous la coordination et la supervision respectivement de la Direction de l'Action Humanitaire contre les Mines et les Restes Explosifs de Guerre et la Direction Générale de la Protection Civile.
- Les activités ont commencé dans les provinces du Sud Est du Burundi faisant frontières avec la République Unie de Tanzanie dans le but de permettre la rentrée massive des réfugiés Burundais se trouvant en Tanzanie. A la fin de l'année 2006, nous étions à 40°/° du déminage des zones suspectes identifiées en 2005.

En 2007

- **Pour l'année 2007, les activités de déminage humanitaire ont été effectuées surtout dans deux provinces faisant frontière avec la RDC.**
- **A la fin de l'année, nous étions à 90°/° du déminage des zones suspectes identifiées en 2005.**

En 2008

- Les informations qui provenaient des autorités administratives et de la population faisaient état de 58 zones suspectes dangereuses et il fallait les vérifier par des enquêtes.
- Avec l'appui financier du département des affaires étrangères Suisse et du concours technique de MAG Burundi, la Direction Générale de la Protection Civile a mené une enquête sur la lisière du parc naturelle de la KIBIRA. Ainsi 11 zones sur les 58 ont été confirmées dangereuses et nettoyées.
- La majeure partie de ces zones confirmées dangereuses étaient constituées par des pylônes électriques de la Régie de distribution d'eau et de l'électricité (REGIDESO). Le Projet est terminé en Décembre 2011 et les zones ont été remise à l'Administration.

Situation en 2012

- Toutefois, en date du 20 Décembre 2011, le Ministre de l'Énergie et des Mines a sollicité par une correspondance officielle le Ministre de la Sécurité Publique de lui prêter mains fortes pour identifier les zones suspectes de mines antipersonnel et restes explosifs de guerre qui se trouveraient dans les réserves naturelles autour des pylônes électriques .
- Au mois de Janvier 2012, les Agents du Ministère de l'Énergie et des Mines nous ont donné une liste des zones suspectes se trouvant autour des pylônes électriques .163 zones sont suspectes.
- Pour enlever la peur que présentent les Agents du Ministère de l'Énergie et des Mines, notre équipe de démineurs, si les fonds que l'ONG MAG mobilise seront disponibles, va bientôt effectuer une enquête non technique pour confirmer ou non si telle ou telle zone est réellement suspecte.

Situation en 2012

- **La dernière phase sera celle de la dépollution des zones qui seront confirmées dangereuses , tout en souhaitant devancer l'échéance. Voir le plan d'action.**
- **Rappelons que la date de la mise en vigueur de cette convention pour le Burundi est le 1^{er} Avril 2004. Donc au cas où l'appui arrive à temps, nous pouvons confirmer sans risque de ce tromper que l'année 2013 emportera toutes les mines plantées sur le territoire du Burundi. La preuve en est qu' en date du 25/10/2011, on avait terminé les activités de déminage dans les zones qui étaient identifiées comme suspectes ou polluées.**

Conclusion

Avant de terminer ma présentation, je saisie cette opportunité qui m'est offerte au nom du Gouvernement du Burundi, pour remercier tous les partenaires dans les domaines multiformes qui ne cessent à nous appuyer afin que notre pays s'acquitte de ses engagements dans les strictes délais.

- Nous souhaitons que les donateurs vont continuer à nous soutenir jusqu'au bout afin que le Burundi soit libre des Mines Anti personnel.
- Que le Centre International de Déminage Humanitaire de Genève nous accompagne dans la mobilisation des fonds nécessaires pour nous acquitter à nos engagements.